



Importation et evente en magasin de produits de médecine douce

Par **Rouletabosse**, le **14/12/2009** à **11:28**

Bonjour,

Je voudrais importer (d'inde) et vendre (en magasin + grossiste) des produits de médecine douce ainsi que des cosmétiques issue de l'ayurveda (médecine traditionnelle indienne).

Je voudrais savoir quels sont les pré requis (formation initiale etc...) pour avoir le droits d'importer et de vendre ce type de produits.

En vous remerciant par avance,
Bien cordialement